

Les travailleurs de la santé devront être vaccinés le 15 octobre, annonce Québec

Dès le 15 octobre, tous les intervenants de la santé et des services sociaux devront être vaccinés, tant au public qu'au privé, a annoncé Québec mardi. Le premier ministre, François Legault, a également affirmé qu'il faudra « apprendre à vivre avec le virus » et accepter que certaines personnes soient hospitalisées.

Publié le 7 septembre 2021 à 13h09 Mis à jour à 14h30



ALICE GIRARD-BOSSÉ
LA PRESSE

« À compter du 15 octobre, tous les intervenants de la santé et des services sociaux devront être vaccinés, autant ceux du public que du privé. On ne peut pas accepter que des travailleurs mettent des personnes vulnérables à risque », a affirmé le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, en conférence de presse mardi.

Les employés qui ne sont pas vaccinés seront suspendus sans solde. « Il ne vous reste que quelques jours pour vous faire vacciner », a-t-il soutenu.

Les visiteurs et les proches aidants devront aussi présenter le passeport vaccinal pour visiter les patients.

À l'heure actuelle, 87 % des Québécois de 12 ans et plus ont reçu une première dose et 80 % ont reçu une deuxième dose. Québec vise une couverture de 90 % des 12 ans et plus d'ici la fin septembre.

Au total, 13 % des Québécois n'ont reçu aucune dose. « Ça n'a pas l'air beaucoup, 13 %, mais ce sont des centaines de milliers de personnes. On ne peut pas se permettre d'avoir des milliers de personnes dans les hôpitaux », a indiqué le premier ministre du Québec, François Legault.

Il a rappelé l'importance de la vaccination pour diminuer les risques de complications liées au virus. « Si vous êtes doublement vacciné, vous avez 30 fois moins de chances d'être hospitalisé à cause de la COVID. »

Changement de cap

Contrairement à ce qu'il avait annoncé le mois dernier, le comité d'éthique de l'Institut national de santé publique (INSPQ) se dit désormais en faveur de la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé, à condition que la mesure exceptionnelle demeure temporaire.

« Le [Comité d'éthique en santé publique] considère que la vaccination obligatoire des [travailleurs de la santé] peut se justifier au nom de l'application du principe de précaution, dans la mesure où la prépondérance des bénéfices sur les inconvénients a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse », peut-on lire dans un avis rendu public mardi.

Cette mesure pourrait être modulée ou retardée au besoin, selon l'évolution des taux de vaccination des travailleurs de la santé ou l'efficacité des autres mesures, précise le comité.

Hausse des hospitalisations

En conférence de presse, le premier ministre Legault a dit craindre une hausse des hospitalisations. « Il y a un mois, on avait 55 hospitalisations, aujourd'hui, on en a 171. Quand on parle avec l'INESSS, l'INSPQ et les experts de santé publique, ils prévoient que ça va continuer d'augmenter dans les prochains jours et les prochaines semaines. »

Le manque de personnel, notamment le manque d'infirmières aux soins intensifs, nuit au système de la santé, a indiqué le premier ministre. « On a assez de lits, mais on manque d'infirmières. »

Pour le Grand Montréal, les projections suggèrent que le taux d'occupation des lits ordinaires et de soins intensifs augmentera dans les trois prochaines semaines. « Même si présentement le taux d'occupation des lits réguliers [9 %] et des soins intensifs [19 %] est relativement bas, celui-ci pourrait augmenter au courant des prochaines semaines, particulièrement aux soins intensifs », peut-on lire dans le rapport.

Vivre avec le virus

« Il va falloir apprendre à vivre avec le virus. Ça veut dire que pour un bon bout de temps, il va falloir accepter un certain risque et qu'il va y avoir des personnes qui vont être hospitalisées pour la COVID », a affirmé M. Legault mardi après-midi. Le premier ministre n'envisage pas de reconfiner la province.

Vendredi dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a indiqué que le rêve d'une immunité collective grâce à la vaccination s'éloigne.

« On pensait il y a encore quelque temps que ce serait possible d'atteindre l'immunité collective avec la vaccination. Mais les mutations du virus repoussent

toujours plus loin cet espoir, a-t-il écrit sur sa page Facebook, vendredi. Je vous avoue que le mois de septembre m'inquiète beaucoup. »
Il s'est inquiété notamment du retour en classe et au travail qui va augmenter les contacts, ce qui devrait mener à plus de cas et d'hospitalisations.



1.

COVID-19

Les travailleurs de la santé devront être vaccinés le 15 octobre, annonce Québec

Les soignants récalcitrants à la vaccination seront suspendus sans solde

<https://www.ledevoir.com/auteur/zacharie-goudreault>

Tous les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux dans la province devront être vaccinés d'ici le 15 octobre, sous peine d'être suspendus sans solde, a confirmé mardi le gouvernement Legault. Des syndicats et associations d'établissements pour aînés appréhendent des « bris de services » en raison de cette mesure, qui risque selon eux d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau.

« On ne peut pas accepter que des travailleurs mettent des personnes vulnérables à risque. Il y en a déjà beaucoup qui sont épuisés, mais en même temps, on ne veut pas en perdre davantage », a évoqué mardi après-midi le ministre de la Santé, Christian Dubé. En date du 23 août, ce sont plus de 2500 employés du

réseau qui étaient absents du travail en raison de la COVID-19, en grande partie de façon préventive après avoir été en contact avec un cas positif.

« On a la responsabilité de protéger les personnes vulnérables et de protéger notre système de santé », a insisté le ministre, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal en présence du premier ministre, [François Legault](#), et du directeur national de santé publique, Horacio Arruda.

Ainsi, tous les employés du réseau de la santé et des services sociaux, qu'ils œuvrent dans des établissements publics ou privés, devront être adéquatement vaccinés d'ici le 15 octobre, après avoir respecté un intervalle d'au moins 28 jours entre les deux doses. Ceux-ci ne disposent donc que de quelques jours encore pour se faire vacciner s'ils souhaitent éviter d'être « suspendus » sans solde ou réaffectés à d'autres tâches à compter de la mi-octobre, a insisté le ministre.

Cette mesure, que Québec ne comptait appliquer au départ qu'aux employés du réseau en contact étroit avec des patients, sera donc finalement élargie à l'ensemble des travailleurs du réseau, en plus de s'appliquer aux visiteurs et aux proches aidants des établissements visés.

Pénurie de main-d'œuvre

Dans les derniers jours, la courbe des cas a continué sa montée. Mais ce qui préoccupe surtout le premier ministre du Québec, c'est [la récente hausse des hospitalisations](#) et des personnes qui se retrouvent aux soins intensifs après avoir contracté la COVID-19. Dans le contexte de la montée du variant Delta, plus contagieux, M. Legault dit ainsi craindre qu'une forte proportion des Québécois qui ne sont pas encore vaccinés contre le virus contracte celui-ci dans les prochains mois. Ceux-ci représentent 13 % de la population actuellement, soit quelque 900 000 personnes.

« On ne peut pas se permettre que des milliers de personnes se ramassent dans nos hôpitaux », a évoqué le premier ministre. Ce dernier, qui s'oppose à un nouveau confinement de l'économie québécoise, s'inquiète par ailleurs du [manque croissant d'infirmières](#) pour combler les besoins dans le réseau de la santé. Il en manquerait environ 4000, selon les estimations du gouvernement.

« On est en train de retourner chaque pierre » pour tenter de résoudre ce problème, a dit M. Legault, qui espère notamment convaincre des infirmières à la retraite de retourner au travail.

Or, la suspension des employés du réseau de la santé et des services sociaux qui n'auront pas obtenu leurs deux doses risque d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre, appréhendent plusieurs syndicats et associations d'établissements pour aînés joints par Le Devoir mardi. Québec évalue à 86 % le taux de vaccination à deux doses parmi les employés du réseau, en date du 25 août.

« Est-ce que le réseau de la santé peut se permettre de perdre ne serait-ce qu'une infirmière ? Poser la question, c'est y répondre », laisse tomber le président de la Centrale des syndicats du Québec, Éric Gingras, qui craint que les employés adéquatement vaccinés, qui sont déjà « à bout de souffle », aient à porter le poids des impacts de la vaccination obligatoire sur leurs épaules.

La Fédération de la santé et des services sociaux de la Confédération des syndicats nationaux appréhende pour sa part des « bris de services » dans les CHSLD et les résidences privées pour aînés, qui pourraient entre autres perdre des préposés aux bénéficiaires en raison de la vaccination obligatoire. « On ne peut que prendre acte et conseiller à nos membres de se faire vacciner, mais c'est assez difficile de prédire quelle sera leur réaction », s'inquiète le président du syndicat, Jeff Begley.

« Il faut absolument éviter tout bris de services », insiste, elle aussi, la directrice générale de l'Association des établissements privés conventionnés, Annick Lavoie, qui attend la mise en place rapide de « plans d'action » par Québec pour prévenir « la pénurie de main-d'œuvre » qui guette ses membres. Car autrement, ce sont les personnes âgées qui vont « écoper », appréhende le président-directeur général du Regroupement québécois des résidences pour aînés, Yves Desjardins.

Dans un avis publié mardi, l'Institut national de santé publique du Québec, qui a changé de position pour être maintenant [favorable à la vaccination obligatoire des employés du réseau](#), a néanmoins soulevé, lui aussi, des préoccupations liées à la pénurie de main-d'œuvre. Il a ainsi proposé que Québec reporte l'échéance du 15 octobre dans la mise en application de la vaccination obligatoire.

« Je pense qu'on sera en mesure de remplacer [les employés récalcitrants à se faire vacciner], si on doit le faire », a pour sa part fait valoir Christian Dubé, mardi.

Délestage en vue

La hausse des hospitalisations obligera d'ailleurs le réseau de la santé à recommencer à faire du délestage « d'ici quelques jours », entrevoit M. Dubé. L'an dernier, cette situation a entraîné le report de nombreuses chirurgies et rendez-vous jugés non urgents.

Le délestage pourrait particulièrement affecter les hôpitaux de la grande région de Montréal, où la Santé publique recense 90 % des hospitalisations liées à la COVID-19 dans la province. « Est-ce qu'il pourrait y avoir des mesures plus spécifiques dans la grande région de Montréal ? On va suivre ça de très près dans les prochains jours », a laissé tomber M. Dubé, sans trop s'avancer.

Une version précédente de ce texte indiquait que les travailleurs de la santé devront, d'ici le 15 octobre, être adéquatement vaccinés depuis au moins 28 jours. Elle a été corrigée.

Référence site [Les travailleurs de la santé devront être vaccinés le 15 octobre, annonce Québec | La Presse](https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-09-07) <https://www.lapresse.ca/covid-19/2021-09-07>

Référence site [COVID-19: les soignants récalcitrants à la vaccination seront suspendus sans solde | Le Devoir](https://www.ledevoir.com/societe/sante) <https://www.ledevoir.com/societe/sante>